

# liquidation judiciaire + licenciement faute grave

# Par clelou85000, le 06/07/2012 à 21:03

#### bonsoir

je viens sur le forum, pour avoir des informations quant à la situation de mon frére.

Il est en CDD jusqu'à fin juillet. Il a appris il y a 1 mois que la sociéte qu'il l'emploie, est en liquidation judiciaire.

ils ont mis du temps a lui payer son salaire de mai, c'est un mandataire qui l'a fait (mi juin).

Supprise aujourd'hui, il a reçu une lettre avec AR, lui indiquant qu'ils allaient procéder à un licenciement pour faute grave. Il est convoqué lundi pour un entretien. ce courier est envoyé par son employeur et non pas le mandataire.

Il ne sait pas quoi faire et où se tourner. Quel sont ces droits? l'employeur est la légalité? Quelle attitude adoptée? Quels recours?

Merci de m'aider car je ne sais quoi faire pour le rassurer

Merci d'avance

### Par **P.M.**, le **07/07/2012** à **00:38**

## Bonjour,

Je conseillerais au salarié de se faire assister lors de l'entretien préalable, de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation...

Normalement, ce n'est pas pour un CDD une procédure de licenciement qui devrait être engagée mais de sanction...

Je lui conseillerais de prendre contact avec le mandataire judiciaire pour essayer d'éclaircir la situation mais il serait étonnant que si l'entreprise poursuit son éctivitéelle soit en liquidation mais plutôt en redressement judiciaire...

Il serait toujours temps ensuite de contester la faute grave et la r'upture du CDD...